Budget rectificatif 5/2021: aide humanitaire aux réfugiés en Turquie

2021/0226(BUD) - 14/10/2021 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif (PBR) n° 5 au budget général 2021, comme indiqué dans l'annexe technique suivante.

Pour rappel, l'objectif du PBR n° 5 est de financer partiellement la prolongation, de mars 2022 au début de 2023, du filet de sécurité sociale d'urgence, un programme humanitaire fournissant une assistance en espèces à finalités multiples aux réfugiés afin de couvrir leurs besoins de base.

Les transferts mensuels en espèces touchent plus de 1,8 million de réfugiés, qui sont les plus vulnérables des quelque 3,7 millions de réfugiés en Turquie, conséquence de la crise syrienne.

Dans le cadre de la rubrique 6 du cadre financier pluriannuel 2021-2027 (Voisinage et le monde), un montant de **149,6 millions d'EUR en crédits d'engagement** est demandé pour assurer la poursuite de cette aide humanitaire aux réfugiés en Turquie. Aucun crédit de paiement supplémentaire n'est demandé à cette fin en 2021.